

# SOCIAL CONTRIBUTIONS CHARGES SOCIALES



#### National Insurance Number:

Tout salarié doit avoir un NI number (n° de Sécurité Sociale). Si l'employé n'a jamais eu de NI number en UK, il doit contacter la "National Insurance number application line" au numéro suivant: 0800 141 2075 afin de convenir d'un rendez-vous pour un entretien et pour remplir le formulaire nécessaire à l'obtention du NI Number. Ceci dans un délai maximum de deux mois. Il faut se munir de différents documents pour l'entretien : passeport , justificatifs de domicile, contract etc. cf.www.gov.uk/apply-national-insurance-number.

#### P45— 'starter checklist' Déclarations d'embauche :

Lorsqu'un employé quitte l'entreprise, l'employeur doit compléter un formulaire P45 (qui comporte 3 parties), qu'il remet au salarié. Le salarié garde la partie qui le concerne et remet les 2 autres à son nouvel employeur. Le nouvel employeur complète le P45 et transmet un exemplaire au HMRC qui enregistre le changement. Si votre salarié n'est pas en possession d'un P45, il lui faut compléter le "starter checklist" (qui remplace maintenant le P46).

#### Tax Code

Une fois par an, tout salarié britannique reçoit un courrier du HMRC confirmant son Tax Code pour l'année à venir. Ce Tax code doit être transmis à son employeur dans les meilleurs délais. Ce code permet d'effectuer une déduction à la source correcte de l'Impôt sur le Revenu du salarié sur ses feuilles de paie (PAYE). Si ce code est inexistant ou inconnu, la déduction maximale sera effectuée sur la feuille de paie de votre salarié (=Emergency Tax code).

# **INDEMNITE JOURNALIERE** à partir du 5 Avril 2018 STATUTORY SICK PAY (SSP)

Si l'employé est eligible pour les SSP, il recevra les SSP à partir du 4eme jour de maladie. L'indemnité standard hebdomadaire de £92.05 GBP jusqu'à 28 semaines. Le paiement des 3 premiers jours de maladie est à la libre appréciation de l'employeur.

En tant qu'employeur vous pouvez compléter cette indemnité par une « company sick pay policy » et/ou une « income protection » en tant qu'avantage.

Vérifier avant tout versement le nombre de « qualifying days ». Certificat médical (sick note) n'est obligatoire qu'à partir du 7ème jour d'absence.

### **INDEMNITES KILOMETRIQUES** 1 mile = 1.609344 Km

Véhicule personnel du salarié utilisé à des fins professionnelles Employee vehicles: Mileage Allowance Payments (MAPs)

Le kilométrage du véhicule peut être remboursé à hauteur de 45 centimes par mile pour les 10 000 premiers miles, puis 25p pour les miles suivants.

#### Les voitures de société - taux à partir du 1 Mars 2018 Advisory Fuel Rates for company cars only—from 1 March 2018

Engine size	Petrol	LPG
1400cc or less	11p/mile	7p
1401cc to 2000cc	14p/mile	8p
Over 2000cc	22p/mile	13p

Engine size	Diesel
1600cc or less	9p/mile
1601cc to 2000cc	11p/mile
Over 2000cc	13p/mile

### CHARGES SOCIALES 2018-2019 SOCIAL CONTRIBUTIONS

**Employer NIC** = charges patronales

13,8% du salaire brut

Employee NIC (primary) Class 1 Contribution = charges salariales	
De £162 à £892 par semaine	12%
> à £892 par semaine	2%

#### Cotisation à la retraite obligatoire

Tous les employeurs ont désormais l'obligation de souscrire à un « employee pension scheme » appelé « Automatic enrolment » qui est une contribution obligatoire à la retraite de leurs employés à partir de la « staging date » de la société.

#### Cotisation minimum à payer

Date	Cotis. min. Employeur	Cotisation Total minimale
Jusqu'au 5.4.18	1%	2% (in1% ER +1"% EE)
Du 06/04/18 au 05/04/19	2%	5% (2%ER + 3% EE)
A partir du 06/04/19	3%	8% (3% ER + 5% EE)

#### NATIONAL MINIMUM WAGE (= SMIC)

Le taux horaire est de £7.83 pour un employé agé de 25 ans ou plus. De 21 à 24 ans il est de £7.38.

### IMPOT SUR LE REVENU = INCOME TAX

Année fiscale UK: 6 Avril 2018 - 5 Avril 2019

Taux	Revenu imposable
Taux standard: 20%	£1 - £34 500
Taux sup: 40%	£34 501- £150,000
Additional rate : 45%	> 150.000 GBP

## CONGES PAYES PAID LEAVE

Les employés ont légalement droit à 28 jours de congé annuel payé s'ils travaillent à temps plein.

1 January	New Year's Day
30 March	Good Friday
2 April	Easter Monday
7 May	Early May Bank Holiday
28 May	Spring Bank Holiday
27 August	Summer Bank Holiday
25 December	Christmas day
26 December	Boxing day

2018

SEDI France SARL

18 rue Gambetta, 95 880 ENGHIEN LES BAINS, France Tel: +33 (0)1 34 05 07 71 Fax: +33 (0)1 34 05 01 69 RCS Pontoise B 410 485 981 APE 7022Z SEDI UK LTD 231 Vauxhall Bridge Road, London SW1V 1AD UK Tel: +44 207 953 4025

Company registered in England &Wales, n°3494781

Website: www.sedigroup.com - Email: info@sedigroup.com